



**INSTITUTIONEN FÖR SPRÅK OCH
LITTERATURER**

**L'auteure constate que les femmes pourraient être plus
visibles dans le monde universitaire français :**

La féminisation lexicale. Une étude menée sur vingt thèses de doctorat.

Lára HAMMER BJÖRNSDÓTTIR

Uppsats/Examensarbete:	15 hp
Program och/eller kurs:	Språk och Interkulturell Kommunikation
Nivå:	Avancerad Nivå
Termin/år:	Vt/2019
Handledare:	Christina Lindqvist
Examinator:	Britt-Marie Karlsson
Rapport nr:	xx (ifylles en av studenten/studenterna)

Résumé

Ce mémoire s'attache à montrer la manière dont les femmes sont désignées dans vingt thèses de doctorat publiées par des écoles doctorales françaises. Plus précisément, l'analyse porte sur l'emploi des deux termes *auteur* et *chercheur*, à savoir la désignation grammaticale des femmes dans le monde de la recherche et universitaire. Elle montre qu'une féminisation linguistique est en cours ; cependant, une nette domination de la forme masculine continue de prévaloir dans les thèses étudiées en ce qui concerne l'emploi du terme *auteur*. L'analyse met également en lumière le fait que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'employer le terme au féminin (*auteure*), tel qu'il a été recommandé par le gouvernement français en 1999 dans le guide *Femme j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions* (Becquer et al. 1999). Enfin, des tendances liées à l'emploi d'auteur sont également observées dans les disciplines scientifiques étudiées, où *auteure* est plus employée pour désigner les femmes dans certaines disciplines (telles que les sciences sociales) que dans d'autres (telles qu'économie et finance). Quant à *chercheur*, le corpus ne relève pas suffisamment d'occurrences pour déterminer la façon dont les femmes sont désignées par l'emploi de ce terme.

Abstract

This essay examines the linguistic representation of women in the French academic world since the implementation of feminist language reforms in the 80s and 90s. More specifically, it analyses a corpus built of twenty doctoral theses published in France, focusing on the grammatical gender of the terms *auteur* (author) and *chercheur* (researcher) when referring to women. The analysis shows that the feminine form of *auteur* (*auteure*), as recommended in the circular *Femme j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions* (Becquer et al. 1999) published by the French government, is in close competition with the masculine form; however, the latter continues to prevail. It is also observed that *auteure* is more commonly employed by women than by men and that certain scientific disciplines (such as the social sciences) are more likely to use the feminine form than others (such as finance). As for the use of *chercheur*, the corpus was not capable of providing a sufficient amount of examples, thus making it impossible to determine how women are referred to with the term.

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 But et problématique	4
1.2 Structure du mémoire	5
2. Cadre théorique	6
2.1 <i>Femme j'écris ton nom</i>	6
2.2 Recherches antérieures	6
2.2.1 Les cas de <i>chercheur</i> et d' <i>auteur</i>	7
2.2.2 Une question de domaine	8
2.3 La symbolique du genre grammatical	9
3. Questions de recherche	11
4. Matériaux et méthode	12
4.1 Corpus	12
4.2 Méthodologie	13
5. Résultats et analyse des données	15
5.1 La désignation des femmes	15
5.1.1 Auteur	16
5.1.2 Chercheur	18
5.1.3 Incohérences	20
5.2 Le sexe comme paramètre analytique	22
5.3 Les disciplines scientifiques	24
6. Discussion	25
7. Conclusion	31
Bibliographie	32
Ouvrages inclus dans le corpus	33

1. Introduction

En France, la lutte prolongée contre l'invisibilité linguistique des femmes dans le monde du travail a tout récemment obtenu des résultats. Par la publication du guide *Femme j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions* (Becquer et al. 1999) du gouvernement français, environ 10 000 noms de métier féminisés ont été rendus officiellement accessibles au public français. Or, la *Commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction* avait déjà publié des règles de féminisation en 1986. Cette initiative de reformer la langue française, en la rendant moins discriminatoire vis-à-vis du statut social des femmes, était à l'époque accueillie avec résistance par l'Académie française, avançant l'argument que le genre masculin remplit efficacement la fonction de genre grammatical « non marqué » en gardant sa morphologie masculine (Cerquiglini 2018 : 39). Bien des années plus tard, en février 2019, l'Académie s'est pourtant prononcée en faveur de la politique linguistique, reconnaissant pour la langue française « [qu']il n'existe aucun obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers et de professions » (Académie 2019 : 4).

Malgré ce soutien institutionnel tardif, la manière dont le public français désigne des femmes a déjà connu un changement significatif. En effet, de nombreuses études effectuées en France montrent que l'emploi de titres féminisés a augmenté dans des domaines différents : dans le domaine technique (Brunetière 1998), dans la presse écrite (Fujimura 2005), dans les campagnes électorales de l'Union européenne (Dister & Moreau 2006), parmi les étudiants universitaires (Van Compernelle 2007) et, comme le montre une étude plus récente, parmi les femmes cherchant un emploi (Lipovsky 2015). Ces études témoignent d'une évolution linguistique en cours, encouragée par le guide de 1999. Il existe cependant des termes qui sont moins susceptibles du processus de féminisation. Selon Fujimura (2005 : 43), ceux-ci sont souvent liés aux domaines des lettres et de la recherche, comme *chercheur* et *auteur*.

Par conséquent, certaines questions en la matière n'ont pas été résolues : quelle est l'ampleur du mouvement de la féminisation lexicale dans le monde universitaire français ? Comment les femmes, en tant que professionnelles, sont-elles désignées dans des écrits scientifiques ? Existe-t-il des tendances, dans la désignation des femmes, liées aux disciplines scientifiques différentes ? Telles sont les questions auxquelles nous aimerions ici apporter un éclairage.

Précisons toutefois que l'intérêt de cette étude n'est pas de prendre parti pour ou contre la féminisation des noms de métier ; nous nous intéressons plutôt aux répercussions lexicales qu'amène ce mouvement politico-linguistique, ainsi qu'aux facteurs sociaux sous-jacents influençant la désignation des femmes. L'étude s'inscrit ainsi dans un cadre théorique prenant en compte à la fois des aspects linguistiques et sociolinguistiques, afin de mieux comprendre l'évolution des termes féminisés au sein du monde universitaire français.

1.1 But et problématique

Notre but est d'analyser l'emploi des deux termes *chercheur* et *auteur* désignant des femmes dans les écrits scientifiques publiés en France ; plus précisément, la variation du genre exprimée par l'article et/ou la forme du mot principal. Prenant appui sur un corpus de vingt thèses de doctorat, numérisées en ligne et classées en fonction des disciplines scientifiques, accessibles chez le serveur TEL (thèses-en-ligne) distribué par l'archive ouverte HAL (<https://tel.archives-ouvertes.fr>), nous montrerons la façon dont les femmes sont désignées dans le domaine universitaire français.

Le choix d'étudier plus particulièrement *chercheur* et *auteur* s'appuie sur un raisonnement à trois volets. Premièrement, il est possible d'étudier leur emploi à travers différentes disciplines, du fait qu'ils sont couramment employés dans des thèses de doctorat. Deuxièmement, dans le format de thèse, ils sont surtout employés comme des marqueurs linguistiques, dont le but est de reprendre les idées d'un spécialiste dans un certain domaine de compétence. Cela veut ainsi dire que pour les auteurs des thèses étudiées, il est plus ou moins important de rendre visible l'identité sexuée des référents désignés. Enfin, suite aux observations des études menées sur la féminisation lexicale (Fujimura 2005 ; Lipovsky 2015), *chercheur* et *auteur* sont des termes textuellement réticents au processus de féminisation. Il sera ainsi intéressant d'étudier la désignation des femmes lorsque leur recherche est reprise en compte dans des thèses de doctorat.

Notons que, en étudiant ces termes, quelques occurrences révélant des pratiques de l'écriture inclusive ont été observées. Le langage inclusif est actuellement promu en France, visant une représentation égale entre les hommes et les femmes à travers le langage, conformément aux recommandations d'Éliane Viennot dans *Le langage inclusif : pourquoi, comment* (2018). Dans cet ouvrage, l'auteure définit les principes de l'écriture inclusive, luttant contre le statut « non marqué » qu'occupe le genre masculin dans la langue française, prescrivant par conséquent des

pratiques linguistiques telles que l'emploi des noms de métier féminisés, la double flexion (« les Françaises, les Français »), le point médian (« les commerçant·e·s ») et l'accord de proximité (« les pères et les mères impliqués ») (Viennot 2018 : 71-106). Dans notre analyse, nous incluons les cas où de telles pratiques sont identifiées, étant donné que celles-ci vont de pair avec l'emploi des termes féminisés.

1.2 Structure du mémoire

Ayant introduit le but et la problématique de ce mémoire, nous présenterons, dans la deuxième partie, le cadre théorique dans lequel nous nous inscrivons. En nous appuyant sur les résultats obtenus des études antérieures menées sur la féminisation lexicale, nos propres questions de recherche seront définies et présentées dans la troisième partie. Dans la quatrième partie, le corpus et son traitement, à savoir la méthodologie choisie, seront présentés, ainsi que l'objet d'analyse : les termes étudiés et leurs caractéristiques morphologiques. Cela nous amènera, dans la cinquième partie, aux résultats et à l'analyse des données, traitées et analysées en fonction de nos questions de recherche. Les résultats seront discutés dans la sixième partie à la lumière des théories mentionnées et des résultats des études antérieures. Enfin, dans la dernière partie, une conclusion sera présentée.

2. Cadre théorique

Afin d'étudier la manière dont la féminisation lexicale influence le langage des doctorants français, il faut tenir compte de plusieurs facteurs linguistiques et sociaux. Pour cette raison, l'objectif du cadre théorique est de présenter le contexte et les études antérieures apportant un éclairage sociolinguistique sur l'évolution de la langue française depuis la publication des noms de métiers au féminin en 1986 et en 1999. Ces études nous aideront à comprendre l'évolution des termes *chercheur* et *auteur* dans le processus de féminisation, fournissant également des hypothèses concernant l'attitude du public français vis-à-vis des termes féminisés. De plus, nous présenterons la position prise dans le débat sur la féminisation lexicale par des institutions, exerçant le pouvoir d'établir des normes du langage, à savoir le gouvernement français et l'Académie française. Enfin, une théorie sur la motivation sémantique du genre masculin et féminin en français sera présentée.

2.1 *Femme j'écris ton nom*

En 1999, le gouvernement français rend la féminisation des noms de métier officielle avec la publication de *Femme j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions* (Becquer et al. 1999). Ce guide présente des règles de formation du féminin pour les noms de métier, titres, grades et fonctions, qui jusqu'au dernier siècle ont été réservés aux hommes. La langue française est effectivement une langue à deux genres ; pour cette raison, la plupart des titres professionnels connaît une forme masculine (*serveur*) et une forme féminine (*serveuse*). Or, ces dernières décennies, les femmes ont adopté des titres au masculin (tels que *médecin, professeur, avocat, auteur, chercheur*), étant donné que ceux-ci n'ont pas officiellement connu de forme féminine. Une liste exhaustive sur des titres au féminin est ainsi dressée dans le guide, afin de les faire disperser dans l'usage du public français. Cependant, comme en témoignent les études présentées dans cette partie du mémoire, certains termes sont moins facilement adoptés, dont *chercheur* et *auteur*.

2.2 Recherches antérieures

Dans l'analyse d'un document publié par l'ONISEP en 1993, dont l'objectif était de promouvoir des métiers dans le domaine technique en ciblant uniquement les femmes, Brunetière (1998) révèle que, sur les 100 métiers indiqués dans la brochure, 42% sont des féminisations, 38% des noms masculins et 20% des noms épécènes. Quelques années plus tard, en étudiant la presse écrite française publiée entre 1988-2001, Fujimura (2005) observe des

avancées encore plus significatives dans la mise en œuvre des noms de métier en féminin. En effet, des termes tels que *ministre*, *député* et *juge* lorsqu'ils désignent des femmes, sont à peu près exclusivement employés dans la forme féminine à partir de 1999. Dans le sphère politique, Dister et Moreau (2006) observent également l'apparition des titres au féminin dans les listes électorales européennes des partis français et belges. Cela vaut également pour Lipovsky (2015), étudiant un corpus constitué de CV des femmes. Dans celui-ci, l'auteure montre que 91.8% parmi les termes sont employés sous forme féminine ou épïcène. Ainsi, ces mêmes études observent l'implémentation progressive des termes féminisés en France depuis la publication officielle des noms de métiers féminisés en 1986 et en 1999.

2.2.1 Les cas de *chercheur* et d'*auteur*

Brunetière (1998 : 81) met en évidence que la grande majorité des termes en *-eur*, tel que *chercheur*, reste au masculin. En effet, des résultats semblables ont été obtenus par Fujimura (2005), observant que des termes liés aux domaines des lettres et de la recherche, dont *chercheur* et *auteur*, sont plus particulièrement réticents à la féminisation, tandis que l'inverse vaut pour des termes liés aux domaines de la politique, de l'administration, de la justice et des affaires (Fujimura 2005 : 43-44). Comme le montre Lipovsky (2015 : 104) dans une analyse plus récente, *chercheur* est l'un des rares termes apparaissant exclusivement dans la forme masculine à travers les CV étudiés. Ainsi, pour une raison ou une autre, les femmes éprouvent des difficultés à adopter *chercheuse*. D'un point de vue strictement linguistique, Fujimura (2005 : 44) constate à juste titre que le cas de « *chercheur* [l'auteure souligne] ne paraît pas présenter de difficultés linguistiques en matière d'étymologie, ni de dérivation, ni d'homonymie dans son processus de féminisation ». Effectivement, le système français permettrait aisément une féminisation de *chercheur* en *-euse*, ou bien en *-eure*, étant donné que le radical du terme est en rapport sémantique direct avec un verbe (Becquer et al. 1999 : 24). Néanmoins, en cherchant un emploi dans le domaine universitaire français, la majorité des femmes se désignent en tant que *chercheur* (Lipovsky 2015 : 104).

En ce qui concerne *auteur*, nous pouvons constater un intérêt pour la forme féminine parmi ces mêmes femmes (Lipovsky 2015). En effet, la fréquence d'*auteure* (57%) dans les CV témoigne d'une influence du guide de 1999, car Fujimura (2005 :44) a classé *auteur*, dix ans auparavant, comme l'un des termes « constamment masculins ». Cette dernière conclut que :

Il n'est donc pas surprenant que les noms de métiers qui appartiennent au domaine des lettres ou de la recherche, en d'autres termes, les noms définissant les personnes qui sont étroitement liées

au langage écrit et qui y sont attentives, présentent une attitude conservatrice vis-à-vis de cette évolution [la féminisation] (Fujimura 2005 : 47).

Effectivement, cette hypothèse nous a amenée à étudier la féminisation lexicale dans le monde universitaire français. La féminisation *auteure* est recommandée dans le guide (Becquer et al. 1999 : 25), prouvant par conséquent l'influence de la politique linguistique sur les femmes cherchant un emploi (Lipovsky 2015). Or, *autrice* reste également une féminisation possible dont la formation, selon l'Académie française, est une formation

[...] plus satisfaisante, [qui] n'est pas complètement sortie de l'usage, et semble même connaître une certaine faveur, notamment dans le monde universitaire, assez rétif à adopter la forme "auteure" (L'Académie 2019 : 10).

Notons que la raison pour laquelle la formation d'*autrice* serait « plus satisfaisante » d'un point de vue linguistique n'est pas indiquée, ni une étude renforçant l'affirmation que le monde universitaire est « assez rétif à adopter "auteure" », à savoir la féminisation recommandée dans la circulaire de 1999. Le terme *auteur* au féminin semble ainsi être une source de polémique parmi les linguistes et les académiciens en France. Or, en consultant le dictionnaire *Larousse* (www.larousse.fr) en ligne, le terme « auteur » est indiqué « auteure » sous la forme féminine. Reste seulement à observer l'emploi du terme dans les thèses de doctorat, représentant une partie du monde universitaire français.

2.2.2 Une question de domaine

Au niveau textuel, les études de Brunetière (1998), Fujimura (2004) et Lipovsky (2015) témoignent d'un effet de la publication officielle des noms de métier féminisés en France. Or, leurs résultats ne peuvent pas entièrement expliquer la raison pour laquelle certains termes sont plus ou moins acceptés sous forme féminine. À partir d'une enquête faite auprès de 230 étudiants universitaires français, Van Compernelle (2007 : 9) observe une préférence plus marquée pour la forme masculine par rapport aux métiers à majorité masculine que pour ceux où les femmes sont en majorité. Fujimura (2005 : 45) identifie également une corrélation entre l'emploi des termes masculins et différents domaines professionnels. Dans son corpus, la lenteur de la féminisation du terme *directeur de recherche* est remarquable en le comparant à *directeur général*, dont l'équivalent féminin *directrice générale* est la forme la plus utilisée pour désigner les femmes, montrant que certains domaines sont plus à même que d'autres à adopter des termes féminisés. De même, dans le domaine technique où les hommes sont en majorité, les femmes préfèrent indiquer leur titre sous forme masculine (Lipovsky 2015 : 105).

En effet, Brunetière (1998 : 82) observe que la dérivation féminine en *-euse* n'a pas été acceptée dans ce même domaine professionnel, l'amenant à présenter l'hypothèse selon laquelle des connotations péjoratives accompagne le suffixe, étant donné qu'il est souvent employé pour des métiers moins valorisés tels que *nettoyeuse*. Dans le domaine politique, le choix du genre grammatical semble plutôt être lié à l'appartenance politique gauche-droite (Dister & Moreau 2006). En analysant des listes électorales pour les élections européennes en France et en Belgique, les auteures montrent que les candidates sont le plus souvent désignées en tant que femmes par les partis de gauche. Elles font remarquer que « [...] les partis sont constitués de cultures linguistiques très différentes, la distribution des faits de langue formant un ensemble tout à fait cohérent à un axe *politico-idéologique* [les auteures soulignent] gauche-droite » (Dister & Moreau 2006 : 30).

À partir des observations de Brunetière (1998), Fujimura (2005), Dister et Moreau (2006), Van Compernelle (2007) et Lipovsky (2015), nous pouvons constater qu'il existe des facteurs sous-jacents liés aux différents domaines sociaux influençant l'attitude du public français vis-à-vis des termes féminisés. Or, la seule étude qui nous donne un réel aperçu sur les attitudes des locuteurs français envers la féminisation lexicale est l'enquête effectuée par Van Compernelle (2007). En ce qui concerne les autres études, leurs résultats ne révèlent que quelques indices permettant l'identification des corrélations entre différents domaines et la désignation des femmes.

2.3 La symbolique du genre grammatical

Dans une époque où les femmes avaient tout récemment commencé de s'intégrer dans le monde du travail en France, une notion appelée la « *sexuisemblance* » a été présentée, reconnaissant la valeur symbolique du genre grammatical. Selon elle, dans une langue à deux genres, telle que la langue française, les substantifs évoquent nécessairement l'idée de masculinité ou de féminité chez l'interlocuteur en fonction du genre masculin ou féminin. Le linguiste Jacques Damourette et le psychanalyste Édouard Pichon présentent la notion de « *sexuisemblance* » dans l'élaboration de leur essai sur la grammaire française *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française. Tome I* (1911-1927) :

Les substantifs nominaux [...] sont [...] répartis en deux groupes distincts et bien définis. Les uns (chiens, évêque, sang, dragon, foin, couvent) sont masculins, c'est-à-dire expriment des substances de sexe masculin ou comparées par la langue à des êtres mâles ; les autres (vie, filles, femmes) expriment des substances de sexe féminin ou comparées par la langue à des êtres

femelles. Le répertoire qui établit ces deux groupes a reçu de nous le nom de répertoire de *sexuiseillance* (Damourette et Pichon 1911-1927 : 347). [Nous soulignons]

Dans ce même essai, en prenant en compte les représentations mentales accompagnant le genre des substantifs en français, les deux auteurs dénoncent la dénomination des femmes au masculin exerçant les « professions jusqu'à ce dernier temps exclusivement masculines » :

La facilité avec laquelle le français, soit par procédé flexionnel, soit par le procédé suffixal, sait former des féminins différents devrait vraiment détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces derniers temps exclusivement masculines de ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations masculines grotesques aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires de l'humanité (Damourette et Pichon 1911-1927 : 320).

Fortement exprimé, cet extrait montre à quel point les auteurs considéraient une réforme de la langue nécessaire pour que l'emploi « des dénominations masculines grotesques » soient effacés de l'usage. Certes, leur thèse principale peut être fortement dénoncée, car, une table ne doit pas nécessairement évoquer l'idée d'une féminité inhérente à l'objet. Or, s'agissant des hommes et des femmes, la « sexuiseillance » des substantifs semble être plus valable, étant donné que le lexique animé en français renvoie soit à une valeur « mâle » (un serveur), soit à une valeur « femelle » (une serveuse) selon les genres. Se pose ainsi la question de la valeur « générique » de l'emploi du genre masculin (un chercheur, un auteur). Pourtant, soulignons que nous n'avons pas trouvé d'étude vérifiant l'hypothèse de la « sexuiseillance ». Cependant, il se peut que d'autres reconnaissent la valeur symbolique du langage, sans avoir lu *Les mots à la pensée* (1911-1927), influençant potentiellement leur manière de désigner des femmes.

3. Questions de recherche

En réunissant les données des études antérieures menées sur la féminisation lexicale en France, les questions de recherche qui se posent sont les suivantes :

- 1) Quelles variations du genre grammatical de *chercheur* et d'*auteur* sont les plus employées pour désigner des femmes dans les thèses de doctorat françaises ?
- 2) Les femmes sont-elles plus enclines que les hommes à féminiser ces mêmes termes en désignant des femmes dans les thèses choisies ?
- 3) Existe-t-il des tendances dans la désignation des femmes liées à l'usage grammatical de ces mêmes termes au sein des différentes disciplines scientifiques ?

4. Matériaux et méthode

Dans cette partie, les thèses étudiées seront présentées et classées en fonction du nom d'auteur, du sexe, de la discipline et de l'année de publication. Dans une deuxième étape, le parcours méthodologique sera expliqué, à savoir la façon dont les termes *chercheur* et *auteur* seront analysés, afin de révéler les répercussions lexicales accompagnant la désignation des femmes.

4.1 Corpus

Nous avons constitué une banque de données textuelles d'environ deux millions de mots, sur la base de 20 thèses de doctorat (<https://tel.archives-ouvertes.fr>), dont la moitié des auteurs sont des hommes et l'autre moitié sont des femmes. Nous avons choisi un certain nombre de thèses des disciplines scientifiques suivantes : 1) lettres et linguistique, 2) économie et finance, 3) droit 4) sociologie et 5) sciences sociales. Les thèses choisies ont été publiées par différentes universités françaises, entre 2015 et 2019, offrant par conséquent un point de comparaison récent concernant l'évolution de la féminisation lexicale en France.

Tableau 1 : Thèses étudiées

Thèse écrite par	Sexe	Discipline	Année de publication
Marjorie Deleuze	Femme	Lettres et ling.	2015
Daniela Nienkötter Sardá	Femme	Lettres et ling.	2015
Monika Zwolinska	Femme	Droit	2015
Monica-Elena Buruianã	Femme	Droit	2016
Yumiko Tahata	Femme	Sociologie	2016
Mélanie Congretel	Femme	Sciences sociales	2017
Céline Czuba	Femme	Droit	2017
Camille Beaujeault	Femme	Sciences sociales	2018
Nihal Durmaz	Femme	Sociologie	2018
Edith Laviec	Femme	Sciences sociales	2018
Laurent Branchard	Homme	Sciences sociales	2015
Mohamed Ait El Kadi	Homme	Économie	2016
Eric Balci	Homme	Économie	2016
Antonio Dos Santos	Homme	Sociologie	2016
Ludovic-Pierre Bertina	Homme	Sociologie	2017

Yao Séverin Dje	Homme	Droit	2017
Thomas Vétier	Homme	Lettres et ling.	2018
Romain Bony-Cisternes	Homme	Droit	2019
Jean-Paul Campillo	Homme	Lettres et ling.	2019
Tijani Dhiabi	Homme	Lettres et ling.	2019

4.2 Méthodologie

Afin d'étudier l'emploi de *chercheur* et d'*auteur* dans les thèses choisies, précisons d'abord leurs variations morphologiques possibles sous forme féminine. Selon les recommandations officielles du guide de 1999 (Becquer et al. 1999), *chercheur* et *auteur* sont deux termes dont la féminisation est faite de la façon suivante : pour le premier, en ajoutant le suffixe *-euse* au radical (*chercheuse*) et, pour le second, en ajoutant soit le suffixe *-e* à la finale (*auteure*), soit, pour une féminisation moins marquante, le déterminant féminin, à savoir la forme épiciène (*une auteur*). Quant à *chercheure* et *autrice*, deux féminisations non-recommandées dans le guide (Becquer et al. 1999 : 24), soulignons que celles-ci sont morphologiquement possibles. Par exemple, *chercheure* est employé au Canada francophone (Rousseau 1998 : 3). Ainsi, il se peut que ces termes soient adoptés à un certain degré par le public français. Par conséquent, nous les incluons dans l'analyse. Les termes étudiés sont ainsi les suivants : *chercheur*, *chercheuse*, *chercheure*, *auteur*, *auteure* et *autrice*.

Nous nous inspirons en partie de la méthode de Dister (2004 : 315), extrayant toutes les occurrences de *chercheur* et d'*auteur* au masculin singulier, au masculin pluriel, au féminin singulier et au féminin pluriel. Les termes non-recommandés dans le guide, *chercheure(s)* et *autrice(s)* sont inclus dans l'analyse du fait que ce sont deux féminisations possibles, comme nous l'avons évoqué plus haut. Afin de mener à bien cette étude, le masculin pluriel de *chercheur* et d'*auteur* désignant un groupe constitué d'individus des deux sexes sont éliminés, car, « afin de désigner un groupe humain mixte, le français emploie le masculin » (Cerquiglini 2018 : 62). Le masculin singulier et le masculin pluriel renvoyant à la fonction du métier, à savoir des référents inanimés, sont également éliminés. Concernant les autres occurrences en masculin singulier, le contexte nous a permis d'éliminer les cas où l'identité sexuée de l'individu désigné est inconnue, ainsi que d'identifier le sexe des individus désignés en cherchant leur nom propre dans les bibliographies des thèses.

Outre l'identification du sexe des référents des termes *chercheur* et *auteur*, une partie de notre analyse sera consacrée à observer la cohésion textuelle des thèses étudiées. Plus précisément, nous nous intéressons à comparer la reprise grammaticale lorsque *chercheur* et *auteur* prennent soit la forme masculine, soit la forme féminine, les deux désignant des femmes. En effet, en attribuant à une femme un terme au masculin, la langue française a recours à la solution par syllepse, à savoir l'accord selon le sens, étant donné que la morphologie masculine n'est pas capable de correspondre à une identité sexuée féminine. Cela veut dire que tous les éléments dépendant du genre masculin, tels que le pronom, l'adjectif, l'article, le participe, l'épithète etc., ne sont pas accordés selon le genre grammatical lorsque les femmes sont désignées avec la forme masculine (Cerquiglini 2018 : 142).

Le phénomène de reprise en employant différents éléments grammaticaux s'appelle « anaphore » et « désigne n'importe quel type de reprise d'une unité d'un texte par une autre du même texte » (Maingueneau 2009 : 181). Par conséquent, nous allons étudier la reprise anaphorique dans les contextes où les femmes sont désignées avec soit le masculin générique, soit l'emploi féminisé. Par exemple, nous analyserons des phrases dans les thèses telles que les suivantes : « L'auteur / le chercheur [le masculin générique] constate que ... Selon elle [pronom au féminin] ... » vs. « L'auteure / la chercheuse constate [l'emploi féminisé] que ... Selon elle [pronom au féminin] ... ».

En ce qui concerne les occurrences révélant des pratiques de l'écriture inclusive, notons que celles-ci sont également incluses dans l'analyse. En effet, cela est dû au fait qu'elles permettent de comprendre la raison pour laquelle des termes féminisés sont présents dans certaines thèses, étant donné que leur emploi est promu par Viennot (2018) (voir 1.1).

5. Résultats et analyse des données

Cette partie sera organisée suivant les trois questions de recherche. Nous identifions dans 5.1 toutes les variantes grammaticales de *chercheur* et d'*auteur* désignant des femmes, analysant leurs emplois contextuels, afin d'observer leur influence sur la cohésion textuelle des thèses. Nous présenterons également le phénomène intitulé « incohérences » observé dans le corpus. Dans 5.2, nous analyserons les pratiques linguistiques identifiées en fonction du sexe des auteurs des thèses. Enfin, ce même parcours analytique sera appliqué dans 5.3, cependant, en fonction des différentes disciplines scientifiques.

5.1 La désignation des femmes

Abordons la première question de recherche : « Quelles variations du genre grammatical de *chercheur* et d'*auteur* sont les plus employées pour désigner des femmes dans les thèses de doctorat françaises ? ». Dans les 20 thèses étudiées, ayant analysé toutes les occurrences des variations grammaticales de *chercheur* et d'*auteur*, nous avons identifié 92 occurrences de référents de sexe féminin, dont les désignations sont indiquées ci-dessous (voir le tableau 2). Comme le montrent les résultats, *autrice* est la seule féminisation qui n'est jamais employée à travers le corpus.

Tableau 2 : Termes désignant des femmes

Terme étudié	Référent de sexe féminin	Pourcentage
Auteur(s)	46	50%
Auteure(s)	39	42%
Autrice(s)	0	0%
Chercheuse(s)	6	7%
Chercheure(s)	1	1%
Total	92	100%

Nous commençons notre analyse par le terme *auteur*, ensuite nous passerons à l'analyse du terme *chercheur*. Comme nous allons le voir, la manière de désigner les femmes a une incidence sur la reprise des éléments anaphoriques dans les contextes étudiés.

5.1.1 Auteur

Dans le tableau 3 ci-dessous, toutes les occurrences du terme *auteur* désignant des femmes sont indiquées. Nous voyons que dans l'ensemble des thèses étudiées, l'emploi d'*auteure* est en étroite concurrence avec celui d'*auteur*. Cependant, les résultats témoignent toujours d'une nette domination de la forme masculine en ce qui concerne l'emploi de ce terme.

Tableau 3 : Occurrences d'auteur

Terme étudié	Référent de sexe féminin	Pourcentage
Auteur	46	54%
Auteure(s)	39	46%
Total	85	100%

En voici un exemple, tiré de la thèse écrite par Deleuze (2015) :

« Une bonne demi-heure doit être passée à chaque repas. Encouragez la conversation à table. », conseille l'*auteur* de la rubrique The Little Ones (How to Make them Healthy, Happy and Strong199 [note]) en 1928. (Deleuze 2015 : 14) [Nous soulignons]

Dans cette phrase, « l'auteur » désigne le référent « Madame Marie Jacques » dont le nom propre est indiqué dans la note de fin de page, relevant son sexe féminin. Cela est l'emploi générique du masculin, jouant le rôle grammatical du « cas non marqué », permettant à la langue de remplir symboliquement la fonction du genre neutre qui a disparu dès son évolution du bas latin (Cerquiglini 2018 : 60). Cet exemple a été choisi du fait que, dans la même thèse, Deleuze (2015) a recours cinq fois à l'emploi féminisé du même terme. Ainsi, pour le lecteur, l'emploi grammatical incohérent du terme peut être source de confusion concernant le sexe de l'individu désigné.

Dans la thèse de Dos Santos (2016), nous identifions un autre contexte où une femme est désignée en tant qu'*auteur* :

Enfin, une quatrième voie avec laquelle *Michelle Dobré* semble entretenir une certaine affinité, celle de « la consommation et des modes de vie ». Il s'agit alors d'aborder l'impact des modes de vie (principalement consuméristes) sur l'environnement, parfois de les concevoir comme une forme d'engagement politique. Bien qu'ils ne soient pas cités par l'*auteur*, on peut considérer [...]. (Dos Santos 2016 : 68). [Nous soulignons]

Contrairement à l'extrait précédent, ici le nom propre est intégré dans le corps du texte, révélant directement l'identité sexuée du référent. Dans la phrase suivante, tirée de la même thèse, nous observons deux noms propres désignant des femmes : « Cette tendance est décrite par *Chantal*

Aspe et Marie Jacqué comme relevant de la “technicisation” (Aspe et Jacqué 2012). Pour ces deux *auteurs* [nous soulignons] [...] » (Dos Santos 2016 : 424). Cependant, ici, la forme féminine est employée, bien que la forme masculine soit employée désignant une femme auparavant dans la thèse. Encore une fois, nous voyons comment l’emploi incohérent d’un terme peut compromettre l’intelligibilité de la lecture.

Discutons également la thèse écrite par Dhiabi (2019), dans laquelle quinze femmes sont désignées en tant qu’*auteur*. En étudiant les contextes où apparaissent la plupart de ces occurrences, les noms propres des femmes désignées sont également présents, révélant leur identité sexuée :

En effet, *Anne Sancier-Chateau*, dans la ligne des ressources primordiales qu’elle a consultées, rappelle que [...] *L’auteur* remarque que cette forme verbale est souvent utilisée là où il faudrait employer l’une des formes de l’indicatif, à savoir l’imparfait ou le plus-que-parfait. (Dhiabi 2019 : 66) [Nous soulignons]

Ici, du fait que l’auteur de la thèse désigne les femmes de manière cohérente, employant la forme masculine, le lecteur comprend que le référent du nom « *L’auteur* » est la femme « *Anne Sancier-Chateau* ». Dans ce contexte, en acceptant le rôle « neutre » que joue l’emploi générique du masculin, il est possible de discerner le lien sémantique entre les éléments anaphoriques dans l’extrait.

Dans l’exemple qui suit, plusieurs individus sexués sont présents. Dans un tel contexte, l’emploi d’*auteure* permet à Nienkötter Sardá (2015) de contourner l’ambiguïté qu’amène l’emploi générique du masculin. De cette manière, les noms propres désignant des hommes ne sont pas confondus avec l’*auteure* en question. Cela crée une reprise anaphorique plus claire avec le référent de sexe féminin « *Laurence Hansen-Løve* » et le pronom personnel « elle » :

L’auteure (et ses collaborateurs) : *L’auteure* et ses collaborateurs sont tous des agrégés de philosophie. *Laurence Hansen-Løve* enseigne au lycée Buffon, à Paris. Gérard Durozoi est agrégé à Lille. Ole Hansen-Løve enseigne au lycée d’État de Sèvres. Chantal Poumérولية enseigne au lycée Maurice Ravel, à Paris. Éric Zernic, enfin, enseigne au lycée Louis-le-Grand, à Paris. *Laurence Hansen-Løve* a un blog sur Internet⁶⁷[note]. *Elle* donne aussi des conseils à propos du baccalauréat sur YouTube⁶⁸ [note]. (Nienkötter Sardá 2015 : 103) [Nous soulignons]

Contrairement à l’emploi de Deleuze (2015) et de Dhiabi (2019), ici, le terme sous forme féminine « *L’auteure* » ne peut que désigner un référent de sexe féminin. D’un point de vue sémantico-syntaxique, en se servant d’un terme féminisé dans un contexte où plusieurs référents sexués sont présents, Nienkötter Sardá (2015) veille à ce que la reprise anaphorique soit la plus claire possible, en restant solidaire du sexe de l’individu désigné, ce que le masculin générique

ne permettrait pas. Comme le remarque Cerquiglini (2018 : 79) : « L'évocation d'un individu précis, dans un contexte particulier, relève du spécifique ». D'où la nécessité de dévoiler le sexe de la femme désignée.

Dans cette partie de l'analyse, nous avons vu les répercussions lexicales qu'amène l'emploi du terme *auteur* désignant des femmes. Dans la partie 5.1.2 qui suit, regardons l'autre terme étudié (*chercheur*) et de quelle manière son emploi influence la lecture des thèses analysées.

5.1.2 Chercheur

Tableau 4 : Occurrences de chercheur

Terme étudié	Référent de sexe féminin	Pourcentage
Chercheuse(s)	6	86%
Chercheur(s)	1	14%
Total	7	100%

En ce qui concerne *chercheur*, il faut d'abord souligner que ce terme désigne le plus souvent des référents inanimés, tel que le rôle ou la fonction du chercheur, d'où le peu d'occurrences identifiées dans le corpus. Néanmoins, parmi les occurrences désignant des femmes, nous observons une féminisation en cours, car, l'emploi féminisé de ce terme, tel que recommandé dans le guide, correspond à 86%.

Comme il est indiqué dans le tableau, pour à peu près toutes les femmes désignées dans les thèses étudiées, la forme féminine *chercheuse(s)* est employée, témoignant d'une réelle mise en œuvre des recommandations du guide. Dans l'extrait qui suit, « chercheuse » désigne la femme Geneviève Sellier, dont la recherche est intégrée dans l'analyse cinématographique de la thèse étudiée :

Dans la lignée des études menées sur la cinéphilie « ordinaire » [...], *Geneviève Sellier* et Jean-Marc Leveratto ont travaillé sur l'expertise des spectateurs et spectatrices, différenciée selon leur sexe, leur génération ou leur classe sociale. *La première* propose désormais des études exhaustives [...]. À travers l'analyse des commentaires, la *chercheuse* démontre [...]. Ainsi, *elle* remet en cause les théories où prédomine l'idée d'une cinéphilie savante masculine. Jean-Marc Leveratto aborde, quant à lui, la question de la star [...]. (Beaujeault 2018 : 18) [Nous soulignons]

Dans ce contexte, nous voyons que l'emploi d'un terme féminisé permet à Beaujeault (2018) de distinguer entre les deux individus évoqués. Effectivement, un lien sémantique entre « La première », « chercheuse » et « elle » est créé, désignant clairement Geneviève Sellier, le seul

référent de sexe féminin identifié. Cette clarté sémantique aurait été diminuée avec l'emploi générique du masculin, car, il est fort probable que le référent de sexe masculin, Jean-Marc Leveratto, serait associé à un emploi de la forme masculine. À l'instar de l'extrait de Nienkötter Sardá (2015), nous comprenons ici à quel point la spécificité d'un terme féminisé peut faciliter la lecture.

Enfin, les résultats révèlent un seul emploi de *chercheuse*, à savoir la féminisation employée au Canada francophone :

Anaïs Guilet, *chercheuse* en lettres et sciences de l'information et de la communication, indique également que « le livre en tant qu'objet culturel persiste sur la toile »⁴⁶⁴ [note]. Cela montre selon *l'auteure* que l'apparition de nouveaux médias n'entraîne pas pour autant une disparition du livre mais une forme de cohabitation des différents supports. (Laviec 2018 : 238) [Nous soulignons]

Dans ce contexte, Laviec (2018) choisit de féminiser les deux termes *chercheur* et *auteur*, désignant la même femme « Anaïs Guilet ». Bien que l'auteure de la thèse n'adopte pas la féminisation recommandée par le guide, nous voyons ici que l'emploi féminisé de deux termes crée un lien sémantique direct entre le référent de sexe féminin et les unités lexicales sous forme féminine.

Ayant analysé les termes *auteur* et *chercheur*, nous avons observé un phénomène récurrent lié à la désignation des femmes avec les termes. Dans la partie 5.1.3, ce même phénomène intitulé « incohérences » sera présenté à partir de quelques exemples tirés des thèses étudiées.

5.1.3 Incohérences

Tableau 5 : Occurrences relevant des incohérences

Thèse	Auteur	Auteure(s)	Chercheur	Chercheuse(s)
Deleuze (2015)	3	5		
Tahata (2016)	2	1		1
Dos Santos (2016)	1	1		
Durmaz (2018)	1	1		1
Dje (2017)	6	1		
Bony-Cisternes (2019)	1	2		

Notre définition d'« incohérence » est l'emploi de deux genres grammaticaux et de plusieurs formes du même terme en désignant les femmes dans une même thèse. Comme il est indiqué dans le tableau 5, ce phénomène est observé dans l'emploi du terme *auteur* dans six des vingt thèses étudiées, à savoir 30% du corpus. Autrement dit, les pratiques linguistiques du terme ne sont pas fixées, prouvant l'évolution dans le processus de féminisation au sein d'une même thèse. Voici trois exemples tirés de trois thèses où *auteure* apparaît une seule fois :

« Ces formes hybrides de travail se développent à la faveur de facteurs qui convergent vers ce qu'une *auteure* [nous soulignons] désigne de 'décentralisation productive' 1001 [note] » (Dje 2017 : 275).

« Ce choix de l'objet d'étude – la francité – implique que l'*auteure* [nous soulignons] de la présente étude partage avec d'autres chercheurs [...] » (Tahata 2016 :11).

« L'ensemble des citations utilisées dans le texte ont été traduites par les soins de l'*auteure* [nous soulignons] » (Durmaz 2018 : 18).

Dans ces mêmes thèses, voici l'emploi d'*auteur* désignant des femmes :

« 866[note] A. S.[Anne-Sophie] BEAU, “La gestion [...] du même *auteur*, “les salarié-e-s du grand commerce : des employé-e-s ? Parcours professionnels des salarié-e-s du Grand Bazar de Lyon”, Travail, Genre et société, n° 8, 2002, p. 55 » (Dje 2017 : 237). [Nous soulignons]

« Soutenant l'idée qu'à la fois le Blanc et les gens de races de couleurs mènent une vie racialement structurée, *l'auteur* dévoile la position privilégiée qu'occupe le Blanc. [...] [Ruth] Frankenberg décrit le Blanc comme [...] » (Tahata 2016 : 53). [Nous soulignons]

« *Saskia Sassen* s'inscrit à son tour dans ce débat par la promotion de l'expression de « ville globale »¹[note]. [...]¹[note] Cet *auteur* développe le concept de [...] » (Durmaz 2018 : 75). [Nous soulignons]

Dans le deuxième extrait écrit par Dje (2017), seul le nom de famille du référent est indiqué. Après avoir étudié la bibliographie, la source nous a révélé le nom « Ann-Sophie BEAU », la femme désignée. Ainsi, dans ce contexte, l'identité sexuée du référent n'est pas présente, de même que pour la femme désignée en tant qu'*auteure* dans le premier extrait de la même thèse (Dje 2017), comme nous venons de le montrer plus haut. Cependant, notons qu'aucun indice textuel n'est identifié dans les deux contextes expliquant l'emploi incohérent du terme.

Dans le deuxième extrait écrit par Tahata (2016), nous remarquons le manque de prénom dans le contexte où *auteur* est employé. Or, au préalable dans la thèse, l'identité sexuée du référent est dévoilée : « Selon Ruth Frankenberg, [...] » (Tahata 2016 : 51). Dès lors, le lecteur est conscient que l'emploi du masculin générique « l'auteur » désigne la femme Ruth Frankenberg. Pour une raison ou une autre, Tahata (2016) juge nécessaire d'employer le même terme sous forme féminine en désignant elle-même, tandis que la désignation d'une femme dont le nom est indiqué dans la thèse, Ruth Frankenberg, demeure au masculin.

Dans le deuxième extrait écrit par Durmaz (2018), l'identité sexuée du référent, est directement dévoilée au lecteur, à savoir la femme « Saskia Sassen », dont la désignation est *auteur*. À l'instar de Tahata (2016), comme il est montré dans le premier extrait de Durmaz (2018), elle emploie la forme féminine en désignant elle-même, tandis que les autres femmes sont désignées avec la forme masculine. Bien qu'un nom féminin soit présent dans le contexte, Durmaz (2018) choisit la désignation au masculin. Nous avons, encore une fois, affaire à un emploi incohérent du terme. À partir de ces trois cas d'incohérences (Dje 2017 ; Tahata 2016 ; Durmaz 2018), il nous semble que la valeur générique d'*auteur* soit diminuée lorsque certaines femmes sont désignées avec le terme.

Ce que nous définissons en tant qu'« incohérences » a été présenté dans cette partie de l'analyse. Passons maintenant à la partie 5.2 dans laquelle la deuxième question de recherche sera abordée.

5.2 Le sexe comme paramètre analytique

Dans cette partie, nous analyserons les résultats en fonction du sexe des auteurs des thèses, afin de répondre à la deuxième question de recherche : « Les femmes sont-elles plus enclines que les hommes à féminiser ces mêmes termes [*auteur* et *chercheur*] en désignant des femmes dans les thèses choisies ? » Dans le tableau suivant, nous avons dressé une liste de toutes les thèses étudiées, indiquant le sexe des doctorants et leur façon de désigner des femmes :

Tableau 6 : Désignation des femmes en fonction du sexe

Thèse	Sexe	Emploi féminisé	Emploi générique	Emploi incohérent
Deleuze (2015)	Femme			X
Nienkötter Sardá (2015)	Femme	X		
Tahata (2016)	Femme			X
Congretel (2017)	Femme	X		
Buruianã (2016)	Femme		X	
Laviec (2018)	Femme	X		
Beaujeault (2018)	Femme	X		
Durmaz (2018)	Femme			X
Czuba (2017)	Femme	X		
Zwolinska (2015)	Femme		X	
Dhiabi (2019)	Homme		X	
Dos Santos (2016)	Homme			X
Campillo (2019)	Homme	X		
Bony-Cisternes (2019)	Homme			X
Vétier (2018)	Homme	X		
El Kadi (2016)	Homme		X	
Balci (2016)	Homme		X	
Bertina (2017)	Homme		X	
Branchard (2015)	Homme		X	
Dje (2017)	Homme			X

Les résultats montrent que les femmes ont davantage tendance que les hommes à recourir à l'emploi cohérent de la forme féminine. En revanche, ce sont les hommes qui recourent le plus

souvent à l'emploi cohérent du masculin générique. Nous voyons également qu'à parts égales, les hommes et les femmes désignent de manière incohérente. En divisant ces résultats par le nombre des thèses constituant notre corpus, nous en avons calculé le pourcentage (voir le tableau ci-dessous) :

Tableau 7 : Désignation des femmes en fonction du sexe (pourcentage)

Type de désignation	Les hommes	Les femmes
Masculin générique	25%	10%
Emploi incohérent	15%	15%
Emploi féminisé	10%	25%
Total	50%	50%

Il existe ainsi certaines corrélations entre sexe des auteurs et la désignation des femmes. Parmi les 20 thèses étudiées, les hommes sont plus enclins (25%) que les femmes (10%) à recourir au seul emploi générique du masculin, tandis que les femmes sont plus enclines (25%) que les hommes (10%) à recourir au seul emploi féminisé. Enfin, les deux sexes sont également disposés (15% des hommes et 15% des femmes) à désigner les femmes de façon incohérente.

Regardons un contre-exemple parmi les thèses écrites par les hommes. La thèse écrite par Vétier (2018) témoigne d'une prise de position claire concernant la visibilité linguistique des femmes, car, à travers la thèse, l'auteur se sert de l'écriture inclusive manifestée par le point médian et la double flexion en désignant un groupe sexuellement mixte, à savoir les individus faisant partie de sa recherche :

Les informatrices et les informateurs de cette recherche ont ainsi tous été « acteurs » (actifs) du projet avant les entretiens : soit par le biais de leur participation bénévole [...], soit par leur participation en tant qu'auteur·e·s de lettres dans le projet [...] (Vétier 2018 : 142). [Nous soulignons]

En pratiquant le langage inclusif recommandé par Viennot (2018), Vétier (2018) veille à ce que l'identité sexuée de tous les individus soit rendue visible. Cet exemple montre une forte volonté de la part de l'auteur d'inclure les deux sexes en pratiquant la langue.

Ayant analysé la manière dont les auteurs et les auteures désignent les femmes dans leurs thèses, regardons enfin la dernière partie (5.3) de cette analyse où la troisième question de recherche sera abordée.

5.3 Les disciplines scientifiques

Afin de répondre à la troisième question de recherche : « Existe-il des tendances dans la désignation des femmes liées à l'usage grammatical de ces mêmes termes au sein des différentes disciplines scientifiques ? », il faut analyser les tendances liées à la désignation des femmes au sein de chaque discipline. Nous avons choisi d'étudier uniquement l'emploi du terme *auteur*, car, la féminisation de *chercheur* est pleinement mise en œuvre à travers le corpus, comme nous l'avons déjà montré. Cela veut dire qu'il existe une seule tendance liée à ce dernier terme dans sa désignation des femmes, à savoir l'emploi féminisé. Ainsi, en ce qui concerne *auteur*, nous avons compté tous les référents de sexe féminin désignés avec ce terme au sein de toutes les disciplines, afin de chiffrer l'importance de son emploi grammatical. Enfin, voici la désignation des femmes dans les différentes disciplines (tableau 8) :

Tableau 8 : Désignation des femmes en fonction de la discipline

Discipline	Réf. sexe fém.	Emploi d' <i>auteure(s)</i>	Emploi d' <i>auteur</i>
Lettres et linguistique	36	20 (56%)	16 (44%)
Sociologie	11	7 (64%)	4 (36%)
Droit	17	4 (24%)	13 (76%)
Sciences sociales	16	11 (67%)	5 (33%)
Économie et finance	5	- (0%)	5 (100%)
Total	85	39 (46%)	46 (54%)

Dans le corpus, la féminisation *auteure(s)* est majoritairement employée dans les disciplines « sciences sociales » (67%) et « sociologie » (64%). Nous voyons également que plus de la moitié des femmes sont désignées en tant qu'*auteure(s)* dans « lettres et linguistique » (56%). En revanche, l'emploi féminisé est particulièrement faible dans « droit » (24%) et « économie et finance » (0%).

6. Discussion

Dans les thèses étudiées, nous avons vu que les deux termes *chercheur* et *auteur* sont tantôt féminisés conformément aux recommandations officielles du gouvernement français, tantôt employés sous forme masculine, afin de désigner des femmes. Répondons ainsi à la première

question de recherche : « Quelles variations du genre grammatical de *chercheur* et d'*auteur* sont les plus employées pour désigner des femmes dans les thèses de doctorat français ? ». Comme en témoigne le corpus, les deux termes évoluent différemment dans leur processus de féminisation. En ce qui concerne *chercheur*, pour tous les des référents de sexe féminin, 86% sont désignés en tant que *chercheuse(s)* et 14% en tant que *chercheure*. Cependant, étant donné que le corpus révèle peu d'occurrences de ce terme, le pourcentage demeure peu fiable. En effet, il faudrait un corpus plus exhaustif afin de confirmer l'indication que son emploi soit entièrement féminisé. En revanche, concernant *auteur*, le corpus a révélé plus d'occurrences, permettant d'analyser son emploi par rapport à la désignation des femmes. Comme nous l'avons montré, la tendance majeure est l'emploi générique du masculin, apparaissant jusqu'à 54% à travers le corpus, indiquant par conséquent une résistance liée à son emploi féminisé.

Afin de mieux comprendre les résultats indiquant une préférence pour la forme féminine du terme *chercheur*, consultons l'étude de Lipovsky (2015). Comme nous l'avons déjà dit, *chercheuse(s)* est la désignation la plus employée pour désigner les femmes dans les thèses. En revanche, dans les CV étudiés par Lipovsky (2015), l'emploi de *chercheur* prévaut. Notons que dans les CV, les femmes adaptent leur écriture selon leur employeur potentiel dans le monde universitaire. Pour cette raison, il nous semble que la visibilité linguistique des femmes est promue par les femmes aspirant au métier de *chercheur*, comme en témoignent les thèses, ceci n'étant pas le cas pour les femmes exerçant déjà le métier. Comme il est indiqué dans le cadre théorique de ce mémoire, Brunetière (1998 : 82) présente l'hypothèse selon laquelle la dérivation en *-euse* a une connotation dévalorisante chez le public français, du fait qu'elle est souvent employée dans les titres moins prestigieux tel que *nettoyeuse*. Compte tenu de cela, si la majorité des femmes dans Lipovsky (2015) font partie de la même génération, la faible fréquence de l'emploi féminisé pourrait être expliquée. Par rapport à nos résultats, cela pourrait indiquer un changement de mentalité chez la génération montante des chercheuses qui privilégient la forme féminine. Or, afin de confirmer cette hypothèse, il faudrait analyser un corpus plus exhaustif de thèses datant au moins des deux dernières décennies.

Notons également que les thèses révèlent une occurrence de *chercheure*. Il est remarquable que *chercheure*, la féminisation non-recommandée dans le guide, soit employée dans une thèse publiée par une école doctorale française, car cette féminisation est plus courante au Canada francophone (Rousseau 1998). En effet, *chercheure* n'est pas observé par Lipovsky (2015), Fujimura (2005), Brunetière (1998) ni par Dister et Moreau (2006), ayant toutes étudiées la

féminisation lexicale en France. Étant donné que la thèse en question est la seule source d'indices expliquant cet emploi plutôt atypique dans un contexte français, nous ne pouvons pas déterminer la raison pour laquelle l'auteure a employé la dérivation en *-eure* au lieu de la dérivation recommandée en *-euse*. Par conséquent, il serait intéressant d'étudier la préférence pour différentes dérivations en féminin, afin de dévoiler les connotations potentielles qui les accompagnent.

En ce qui concerne *auteure*, la féminisation recommandée dans la circulaire de 1999, il nous semble que les auteurs des thèses soient moins ouverts à l'employer que les femmes en cherchant un emploi (Lipovsky 2015). Dans les thèses, cette féminisation atteint 46%, tandis que dans les CV datant des quatre dernières années, elle atteint 57% (Lipovsky 2015 : 103). Notons que la différence entre l'emploi du terme est liée à sa signification : dans les CV *auteure* renvoie au métier exercé dans le domaine des lettres, tandis que dans les thèses, *auteure* désigne le plus souvent des femmes dans le domaine de la recherche. Cela semble en partie donner raison au constat de Fujimura (2005 :47) selon lequel le domaine des lettres et de la recherche présentent « une attitude conservatrice vis-à-vis de cette évolution [la féminisation lexicale] ». En effet, à partir de nos résultats et ceux de Lipovsky (2015), il nous semble qu'une réticence liée à l'usage du même terme est plus remarquable dans le domaine de la recherche.

En outre, nous pouvons critiquer l'hypothèse présentée par l'Académie française (2019 : 10), selon laquelle la féminisation *autrice* serait plus employée dans le monde universitaire en France. Effectivement, cette formation préférée par l'Académie n'est pas identifiée dans notre corpus. Bien que nous nous soyons limitée à étudier des thèses de doctorat, il reste cependant vrai que celles-ci reflètent une partie des pratiques linguistiques dans le domaine universitaire. Ainsi, les recommandations du guide semblent exercer un rôle influençant sur le monde universitaire français, plus que l'opinion officielle de la part de l'Académie, privilégiant *autrice* sur la base de son formation « plus satisfaisante ».

Le corpus nous a également permis d'observer la façon dont l'emploi grammatical d'*auteur* et de *chercheur* influencent la cohésion textuelle des thèses. Pour les femmes désignées avec les termes, nous avons pu comparer, d'un point de vue sémantique, l'emploi générique du masculin avec l'emploi féminisé, afin d'identifier leur influence sur la reprise anaphorique de ces mêmes référents dans les contextes étudiés. Concernant les contextes où des référents des deux sexes sont identifiés (voir 5.1.1 et 5.1.2), l'emploi des termes féminisés facilitent la reprise des

référents de sexe féminin, car leur morphologie féminine ne peut que désigner des femmes. En effet, l'emploi générique du masculin force toujours le lecteur à interpréter la valeur générique ou spécifique du terme en étudiant la façon dont les éléments grammaticaux reprenant le terme sont accordés dans le contexte.

En revanche, lorsque les termes *auteure*, *chercheuse* ou *chercheure* sont employés, il devient évident pour le lecteur que les référents désignés sont des femmes. En effet, l'emploi d'*auteure* et de *chercheuse* permet à Nienkötter Sardá (2015) et Beaujeault (2018) d'établir des liens sémantiques forts entre le terme employé et les femmes désignées, ce que l'emploi du masculin générique ne permettrait pas. Cela montre que, pour les termes désignant des individus spécifiques, la langue française effacerait aisément un désaccord entre un référent de sexe féminin et l'emploi générique du masculin. Effectivement, nous l'avons vu, la productivité morphologique inhérente à la langue française a été clairement démontrée avec la publication de plus de 10 000 termes féminisés (Becquer et al. 1999). Dans les extraits tirés des thèses écrites par Deleuze (2015) et Dos Santos (2016), nous avons également vu que l'emploi générique du masculin est problématique, étant donné que les femmes sont tantôt désignées sous la forme féminine, tantôt sous la forme masculine. Par conséquent, pour le lecteur, cela peut conduire à une fausse interprétation de l'identité sexuée du référent lorsque le nom propre n'est pas indiqué. En revanche, dans la thèse de Dhiabi (2019), *auteur* fonctionne mieux en tant qu'emploi « neutre », car le terme est employé sans incohérence grammaticale pour toutes les femmes désignées.

Dans certaines thèses, ces dérivations féminines produites grâce « au génie de la langue », pour reprendre les mots de Damourette et Pichon (1911-1927 : 320), sont employées de manière cohérente, réduisant ainsi le risque d'une mauvaise interprétation de la lecture. Pourtant, dans plus de la moitié des cas, le masculin générique d'*auteur* continue de prévaloir. Bien qu'une évolution linguistique soit en cours, comme en témoignent les thèses, il n'en reste pas moins que la désignation des femmes est faite d'une façon linguistiquement ambiguë.

Concernant la deuxième question de recherche : « Les femmes sont-elles plus enclines que les hommes à féminiser *auteur* et *chercheur* pour désigner des femmes dans les thèses choisies ? », nous avons déjà montré que les femmes emploient *chercheuse(s)* dans les thèses. Or, dans celles écrites par les hommes, *chercheur* est en général un terme peu employé. Les occurrences identifiées dans les thèses renvoient le plus souvent à la fonction du métier, rendant ainsi

impossible d'analyser la façon dont les hommes pratiquent le terme pour désigner les femmes. Nous pouvons simplement affirmer que *chercheuse(s)* est adoptée et pratiquée par les femmes.

Auteur, d'autre part, révèle plus d'occurrences de désignations des femmes, permettant une analyse de la façon dont le terme est employé en fonction du sexe des auteurs des thèses. Parmi les hommes, seuls 10% pratiquent la féminisation *auteure(s)* de manière cohérente et 25% désignent les femmes en employant *auteur*. En revanche, l'inverse vaut pour les femmes dont 10% recourent au seul emploi du masculin générique et 25% recourent à l'emploi féminisé en tant que recommandé dans le guide. Ainsi, dans le corpus, les auteures sont plus susceptibles que les auteurs de promouvoir la visibilité linguistique des femmes.

Soulignons que d'autres facteurs que le sexe des auteurs des thèses influencent la désignation des femmes. Comme il est montré dans l'extrait tiré de la thèse écrite par Vétier (2018), la visibilité linguistique des femmes est un sujet touchant également les hommes. Dans l'extrait étudié (voir partie 5.2), le langage inclusif tel que prescrit par Viennot (2018) est pratiqué, ainsi que des termes féminisés tout au long de la thèse. Cela montre que le sexe en tant que paramètre analytique n'est pas entièrement capable d'expliquer la raison pour laquelle certains individus choisissent d'inclure ou d'exclure les femmes en pratiquant le langage. Étant donné que les thèses constituent la seule source d'indices à notre disposition, il demeure cependant impossible de déterminer la nature des facteurs sous-jacents incitant telle ou telle manière de désigner les femmes.

Outre des différences entre les sexes dans l'emploi d'*auteur*, une insécurité linguistique liée à son emploi est identifiée à parts égales parmi les hommes et les femmes. Nous avons choisi d'appeler ces pratiques linguistiques des « incohérences », renvoyant à l'emploi de deux genres grammaticaux désignant des femmes identifiées dans la même thèse. Au total, 30% du corpus révèle des incohérences liées à l'emploi d'*auteur*. Il nous semble qu'un facteur joue un rôle particulièrement important quant à la provocation de ces mêmes incohérences : celui de la proximité personnelle entre les femmes désignées et les auteurs des thèses.

Prenons l'exemple de Dje (2017) où six femmes sont désignées avec la forme masculine et une seule femme avec la forme féminine (voir 5.1.3). En étudiant de plus près la note indiquée dans la citation suivante : « Ces formes hybrides de travail se développent à la faveur de facteurs qui convergent vers ce qu'une *auteure* [nous soulignons] désigne de 'décentralisation productive'

1001 [note] » (Dje 2017 : 275), nous découvrons que la source citée a été publiée par le même éditeur que la thèse en question : l'Université de Bordeaux. Par conséquent, si Dje (2017) connaît la femme désignée, il se peut qu'il ait ressenti le besoin de la désigner en tant qu'*auteure* et non pas en tant qu'*auteur* comme pour les autres femmes désignées dans sa thèse. Bien qu'il soit impossible de vérifier cette hypothèse, il n'en demeure pas moins que les identités des référents ont provoqué des désignations grammaticales différentes.

En effet, le facteur de proximité personnelle est encore plus évident dans les autres extraits étudiés, écrits par Tahata (2016) et Durmaz (2018) (voir 5.1.3). Dans ceux-ci, Tahata (2016) et Durmaz (2018) se désignent elles-mêmes en tant qu'*auteure*, tandis qu'elles emploient *auteur* en désignant d'autres femmes dans ses thèses. Elles ont ainsi jugé nécessaire de rendre leur identité sexuée linguistiquement visible, ainsi que leur statut professionnel, en se positionnant dans un certain champ théorique : « Ce choix de l'objet d'étude – la francité – implique que l'*auteure* [nous soulignons] de la présente étude partage avec d'autres chercheurs [...] » (Tahata 2016 : 11) et en soulignant ses efforts dans l'élaboration d'un travail scientifique : « L'ensemble des citations utilisées dans le texte ont été traduites par les soins de l'*auteure* [nous soulignons] » (Durmaz 2018 : 18). En lisant les deux thèses écrites par Tahata (2016) et Durmaz (2018) dans lesquelles *auteure* est employée, l'emploi d'*auteur* désignant d'autres femmes évoque une forte ambiguïté concernant l'identité sexuée des référents.

Effectivement, ces trois cas d'incohérences indiquent l'existence de facteurs sous-jacents inhibant une pleine mise en œuvre d'*auteure* pour désigner des femmes, car, pour une raison ou une autre, *auteur* est également employé dans ces mêmes thèses. Ainsi, pour les trois auteurs Dje (2017), Tahata (2016) et Durmaz (2018), il nous semble que la forme masculine n'est pas toujours capable d'exprimer « des substances de sexe féminin ou comparées par la langue à des êtres femelles » dans les mots de Damourette et Pichon (1911-1927 : 347). En effet, il se peut que la « sexuisemblance » du terme *auteur*, dont la formation morphologique est masculine, ait bloqué sa capacité d'exprimer une valeur générique dans les trois extraits (voir 5.1.3). Cela donne potentiellement raison à la théorie de Damourette et Pichon (1911-1927), selon laquelle le genre grammatical transcende les frontières textuelles à une réalité externe au langage, du moins dans la désignation des êtres humains. Cependant, afin de confirmer cette hypothèse, il faudrait étudier plusieurs cas au niveau individuel où la désignation des femmes est grammaticalement incohérente, sous le prisme de la notion de « sexuisemblance » de Damourette et Pichon (1911-1927).

Considérons également l'emploi du terme *auteur* au sein des différentes sphères du monde universitaire, nous amenant à répondre à la troisième question de recherche : « Existe-t-il des tendances dans la désignation des femmes liées à l'usage grammatical de ces mêmes termes [*chercheur* et *auteur*] au sein des différentes disciplines scientifiques ? ». En ce qui concerne *chercheur*, l'emploi féminisé semble être pleinement réalisé à partir des rares occurrences identifiées dans le corpus, comme nous l'avons déjà montré plus haut. En revanche, nous avons observé qu'il existe des tendances différentes liées à l'emploi du terme *auteur*, car, la forme masculine apparaît le plus souvent dans les thèses des disciplines « économie et finance » (100%) et « droit » (76%), tandis que la forme féminine est plus souvent employée dans les disciplines « lettres et linguistique » (56%), sociologie (64%) et « sciences sociales » (67%).

Or, ces résultats ne suffisent pas eux seuls pour expliquer les raisons sous-jacentes provoquant l'emploi masculin ou féminin du terme *auteur* dans la désignation des femmes. Il convient de noter ici, encore une fois, que l'analyse serait mieux fondée avec un corpus plus exhaustif. En effet, il est difficile de discerner des tendances réelles à partir des pratiques linguistiques observées dans vingt thèses de doctorat. Pourtant, il serait regrettable de négliger les données existantes, étant donné que celles-ci jettent les bases d'une étude future sur l'emploi du terme au sein des disciplines scientifiques différentes. Effectivement, comme en témoignent les études de Van Compernelle (2007) et Lipovsky (2015), l'emploi des noms de métier féminisés est moins courant dans les domaines où les hommes sont majoritairement représentés. Par conséquent, il serait intéressant d'étudier la féminisation lexicale en France au sein du monde universitaire, à savoir dans toutes les disciplines scientifiques différentes, tout en prenant en compte la représentativité des femmes.

Avant de conclure cette partie du mémoire, notons également le fait qu'un cas du langage inclusif a été observé. Dans la thèse écrite par Vétier (2018) (voir 5.2), nous avons identifié l'emploi du point médian et de la double flexion. Ces techniques linguistiques dont le but est d'assurer la visibilité des deux sexes, élaborées par Viennot (2018), sont promues actuellement en France. Dans cette thèse, la façon dont le langage est pratiqué témoigne d'une volonté de rendre la langue moins discriminatoire vis-à-vis du statut social des femmes. Dans l'esprit du langage inclusif, il faut employer des termes féminisés, nous fournissant ainsi une explication de leur apparition dans la thèse en question.

7. Conclusion

Dans ce mémoire, vingt thèses de doctorat ont donné un aperçu sur l'ampleur d'une certaine politique linguistique dans le monde universitaire français, à savoir la féminisation lexicale. Initié depuis trois décennies en France, ce mouvement visant la visibilité linguistique des femmes dans tous les domaines de la société française n'a pas entièrement atteint son objectif. Le corpus nous a donné l'occasion d'étudier plus particulièrement l'emploi du terme *auteur*. Comme en témoignent les thèses, dans plus de la moitié des cas étudiés, l'identité sexuée des femmes est linguistiquement inconnue, car leurs désignations demeurent toujours sous la forme masculine. *Auteure*, la féminisation recommandée par le gouvernement français dans *Femme j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, grades, titres et fonctions* (Becquer et al. 1999), est ainsi moins employée qu'*auteur*, l'équivalent « non marqué » selon la grammaire française traditionnelle. Dès lors, ces résultats amènent à la conclusion que les femmes pourraient être plus visibles dans le monde universitaire français. En outre, il est observé que les femmes sont plus enclines que les hommes à employer *auteure*, adoptant par conséquent la politique linguistique de 1999. Or, une incohérence grammaticale est également observée (l'emploi d'*auteur* et d'*auteure* par le même individu), prouvant que les pratiques du terme ne sont pas encore fixées. Dans certaines thèses où les femmes sont tantôt désignées sous forme féminine, tantôt sous forme masculine, la première forme semble être préférée lorsque le référent est à proximité personnelle de l'auteur de la thèse en question. Ayant également analysé la cohésion textuelle des thèses d'un point de vue sémantico-syntaxique, nous avons constaté que l'emploi des termes féminisés permet des reprises anaphoriques moins ambiguës que celles accompagnant l'emploi générique du masculin, facilitant par conséquent la lecture. La tendance de désigner les femmes en tant qu'*auteure* est particulièrement forte dans les disciplines « sciences sociales », « sociologie » et « lettres et linguistique », ceci étant moins le cas dans « droit » et « économie et finance ». En ce qui concerne l'autre terme étudié dans ce mémoire, *chercheur*, le corpus témoigne d'une féminisation plus significative. Cependant, étant donné qu'il en révèle peu d'occurrences, nous ne pouvons pas confirmer ce qui semble être une forte évolution linguistique en cours lié au terme.

Bibliographie

Académie Française (2019). « La féminisation des noms de métier et de fonctions ».

Disponible sur : <<http://www.academie-francaise.fr/sites/academie>

francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf> (consulté le 3 avril 2019)

Becquer, A., Cerquiglini, B., Cholewska N., Coutier, M., Frecher, J. & Mathieu, M.-J. (1999). *Femme j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades, fonctions*. Paris : La Documentation française.

Brunetière, V. (1998). « L'ONISEP et la féminisation ». In : A.-M. Houdebine-Gravaud (éd.). *La féminisation des noms de métier : en français et dans d'autres langues*. Paris : L'Harmattan, pp. 77-90.

Cerquiglini, B. (2018). *Le La ministre est enceinte. Ou la grande querelle de la féminisation des noms de métier*. Paris : Éditions du Seuil.

Damourette, J. et Pichon, É. (1911-1927). *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris : Éditions d'Artrey. Tome I. Disponible sur : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31990664t> (consulté le 25 avril 2019)

Dictionnaire de français, Larousse [en ligne], s.v. « auteur ». Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/auteur/6555?q=Auteur#6532> (consulté le 6 septembre 2019)

Dister, A. (2004). « La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. État des lieux dans un corpus de presse ». In : G. Purnelle, C. Fairon & A. Dister (éd.) *Le poids des mots. Actes des 7es journées internationales d'analyse statistique des données textuelles*. Louvain-la-Neuve : Presses Universitaires de Louvain, 313-324.

Dister, A. et Moreau, M.-L. (2006). « 'Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes'. Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France ». *Langage et Société*, 115, 5-45.

Fujimura, I. (2005). « La féminisation des noms des métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) ». *Mots. Les langages du politique*, 78, 37-52.

Lipovsky, C. (2015). « Gender specification and occupational titles: An investigation of French women's CVs ». *Sociolinguistic Studies*, 9(1), 93-113.

Maingueneau, D. (2007) [2009 2^{ème} édition]. *Analyser les textes de communication*. Paris : Armand Colin.

Rousseau, J. (1998). « 'Madame la Ministre' : La féminisation des noms en dix questions ». Centre International d'Études Pédagogiques. Ministère français de l'Éducation nationale. Disponible sur : <<http://www.ciep.fr/chroniq/femi/femi.htm>> (consulté le 3 avril 2019)

Van Compernelle, R.-A. (2007). « 'Une pompière ? C'est affreux !' Étude lexicale de la féminisation des noms de métiers et grades en France ». *Langage et société*, 120, 1-23.

Viennot, E. (2018). *Le langage inclusif : pourquoi, comment. Petit précis historique et pratique*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.

Ouvrages inclus dans le corpus

Ait El Kadi, M. (2016). *Le dispositif d'ajustement de comportements entre économie "de marché" et économie "d'organisation" : le cas de la supply chain automobile au Maroc : étude des sites SOMACA et RENAULT-Tanger* (Thèse de doctorat). Conservatoire national des Arts et Métiers.

Balci, E. (2016). *Capital immatériel et économie virtuelle, normalisation ISO et pilotage par tableau de bord prospectif : une étude exploratoire dans le secteur du traitement de déchets* (Thèse de doctorat). Conservatoire national des Arts et Métiers.

Beaujeault, C. (2018). *Histoire culturelle d'une star de cinéma en France : Gérard Philipe, « le » jeune premier de l'après-Second Guerre mondiale (1946-1958)* (Thèse de doctorat). Université Panthéon-Sorbonne – Paris I.

Bertina, L.-P. (2017). *La « conversion » écologiste de l'Église catholique en France : sociologie politique de l'appropriation du référent écologiste par une institution religieuse* (Thèse de doctorat). École pratique des hautes études.

Bony-Cisternes, R. (2019). *Collectivités locales et développement urbain au Vietnam : approches juridiques et pratiques de la décentralisation* (Thèse de doctorat). Université de Bordeaux.

Branchard, L. (2015). *La sensorialité et la négativité psychique : fonctions, limites, recherche d'applications cliniques* (Thèse de doctorat). Université Toulouse le Mirail – Toulouse II.

Buruianã, M.-E. (2016). *L'application de la loi étrangère en droit international privé* (Thèse de doctorat). Université de Bordeaux.

Campillo, J.-P. (2019). *Les représentations des problématiques sociales dans le cinéma espagnol contemporain (1997-2011)* (Thèse de doctorat). Université Côte d'Azur.

Congretel, M. (2017). *Une plante, des fils et des clones. Histoires amazoniennes de guaraná(s) dans un monde globalisé* (Thèse de doctorat). Université Paris-Saclay.

Czuba, Céline. (2017). *Consommations de substances psychoactives : à la confluence entre les droits à la santé et à la vie privée au travail* (Thèse de doctorat). Université du Droit et de la Santé – Lille II.

Deleuze, M. (2015). *La dimension identitaire des pratiques, des habitudes et des symboliques alimentaires de l'Irlande contemporaine* (Thèse de doctorat). Université Charles de Gaulle – Lille III.

Dhiabi, T. (2019). *Polysémie et polyfonctionnalité du mot "si" : propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques en français préclassique* (Thèse de doctorat). Université Côte d'Azur.

Dos Santos, A. (2016). *Renouveler la ville, reproduire la nature. Une socio-anthropologie des processus décisionnels et des relations à la nature au sein d'un projet urbain durable* (Thèse de doctorat). Université de Lille I.

Durmaz, N. (2018). *L'instrumentalisation des risques dans le processus d'urbanisation néolibérale de la ville d'Istanbul : une analyse à partir des quartiers de Sarigöl et Tozkoparan* (Thèse de doctorat). Université de Strasbourg.

Laviec, E. (2018). *Edition d'ouvrages scientifiques et territoires : Dynamiques d'acteurs en région Rhône-Alpes* (Thèse de doctorat). Université Grenoble Alpes.

Nienkötter Sardá, D. (2015). *Les manuels de philosophie en France et au Brésil : une analyse du discours contrastive de la prise en charge énonciative* (Thèse de doctorat). Université Sorbonne Paris Cité.

Séverin Dje, Y. (2017). *Le sort des travailleurs d'ace aux difficultés de l'entreprise en droit ivoirien à la lumière du droit français* (Thèse de doctorat). Université de Bordeaux.

Tahata, Y. (2016). *Qu'est-ce qu'un Français ? : La construction et les effets de la "francité" dans la société française contemporaine* (Thèse de doctorat). Université Nice Sophia Antipolis.

Vétier, T. (2018). *Discours de (dé)légitimation spatiolangagiers de la migrance en espace urbain* (Thèse de doctorat). Université Rennes II.

Zwolinska, M. (2015). *Sécurité et libertés fondamentales des communications électroniques en droit français, européen et international* (Thèse de doctorat). Université Nice Sophia Antipolis.